

1) Règlement des sols: marché avec les établissements Plasticfloor.

de Conseil Municipal.

Sur la proposition des entreprises spécialisées dans le règlement des sols.
Sur les références des établissements Plasticfloor

Sur les conditions conclusions définitives pour les architectes chargés de la construction
de l'école du Centre.

décide:

— d'accepter la proposition des établissements Plasticfloor dont le prix est à Paris 33 rue Caulaincourt

— 135046 m².

— 1200+6 m. linéaire de trottoir de marche d'évacuer.
— de donner mandat à M. le Directeur d'agir pour faire marquer avec les établissements Plasticfloor un marché limité à 1.460000.
— d'inscrire la dépense au chapitre XXXVI art 8 du budget communal

" Construction de l'école de garçons du Centre "

Adopté à l'unanimité avec réserves du Dr Soncini qui croit le désavantage du règlement proposé par le Génie.

2) Aménagement de servitudes sous les locaux de la cantine

L'œuvre est donnée au rapport ci-joint fourni par la commune (M. Colombe et Gressoux)

" L'usage de plusieurs plus étendus de la bretelle, notamment dans un établissement comprenant des classes de Cours Complémentaires dont la chenille n'est pas une chenille de quinze, pose un problème intéressant : l'aménagement d'invalide pour la bretelle.

Wagram le 6-7-19

55016